


CANCER ET RQTH ? MAIS JE NE VOIS PAS LE RAPPORT !

Et pourtant il en existe bien un ! Comme toutes les maladies ayant des répercussions sur la vie professionnelle, le cancer du sein peut être reconnu comme une situation de handicap et bénéficier de la Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé (RQTH). Ce statut permet alors de mettre en place des aménagements de poste pour faciliter la reprise du travail et concilier vie professionnelle et symptômes persistants du cancer du sein. **Si vous êtes concerné, vous pouvez en parler librement à votre référent handicap.**

*Des solutions existent pour
concilier cancer et emploi.
parlons-en !*

Une production réalisée à l'occasion du mois de sensibilisation
Octobre Rose dédié au cancer du sein dans le cadre
du réseau des référents handicap animé par l'  agefiph

